

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 14 septembre 2021 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard (partie de séance)

Sont également présents: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2021-0130 Motion de félicitations à monsieur Réal Daneault

Attendu que monsieur Réal Daneault a fondé le club de boxe le Rocky en septembre 1982;

Attendu que monsieur Daneault a été entraîneur pendant 30 ans au club de boxe Rocky jusqu'en 2012;

Attendu que Réal Daneault s'est mérité le titre d'entraîneur de l'année au Québec en 1985-1986;

Attendu que sa passion et sa rigueur ont contribué à promouvoir le sport et les saines habitudes de vie dans l'arrondissement de Beauport;

En conséquence, il est proposé par monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, que les membres du conseil d'arrondissement de Beauport expriment avec fierté toutes leurs félicitations à monsieur Réal Daneault pour sa passion et son dévouement, depuis plus de 30 ans, au service de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould prend son siège à 17 h 32.

Monsieur le président Stevens Melançon suspend la séance à 17 h 33.

Monsieur le président Stevens Melançon reprend la séance à 17 h 35.

CA5-2021-0131 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2021-0132 Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communication écrite au Conseil

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

Liste des dépenses autorisées par le directeur de l'arrondissement de Beauport pour le mois de juillet 2021

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2075-2077, avenue Robert-Giffard, lot 1 217 398, quartier du Vieux-Moulin, district électoral de Robert-Giffard et période d'intervention des personnes intéressées

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 2075-2077, avenue Robert-Giffard, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 30 août au 13 septembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0133 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2075-2077, avenue Robert-Giffard, lot 1 217 398, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-312**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de refuser, à la suite de l'avis CCU5-2021-135 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 août 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme pour un bâtiment bifamilial existant, situé sur le lot 1 217 398 du cadastre de Québec, correspondant au 2075-2077, avenue Robert-Giffard, un espace de 4,5 mètres qui sépare deux aires de stationnement aménagées en cour avant d'un lot, au lieu d'un espace d'au moins 6 mètres qui doit séparer deux aires de stationnement aménagées en cour avant d'un lot occupé par un usage de la classe Habitation, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, et ce, pour les motifs suivants :

- la distance de 6 mètres entre deux allées d'accès est une norme qui permet de garantir une superficie minimale d'aire verte et d'entreposage de la neige en cour avant. Diminuer la distance à 4,5 mètres ne permet pas d'atteindre ces objectifs.

- la largeur minimale d'une case de stationnement est de 2,6 mètres. Par conséquent, une case de stationnement de 3 mètres est jugée conforme et adéquate sur tout le territoire de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 82 à 88, avenue du Plateau, lot 1 475 123, quartier 5-4, district électoral de Robert-Giffard et période d'intervention des personnes intéressées

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 82 à 88, avenue du Plateau, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 30 août au 13 septembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0134 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 82 à 88, avenue du Plateau, lot 1 475 123, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-326**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-136 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 août 2021, la dérogation

mineure demandée visant à rendre réputées conformes pour un bâtiment d'habitation existant sur le lot 1 475 123 du cadastre de Québec, correspondant au 82 à 88, avenue du Plateau :

- une largeur combinée de cours latérales de 3,18 mètres alors que la largeur combinée de cours latérales prescrite est de 4,8 mètres;
- une marge arrière de 4,15 mètres alors que la marge prescrite est de 7,5 mètres.

Le tout comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 101, rue Auger, lot 1 707 673, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et période d'intervention des personnes intéressées

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 101, rue Auger, et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 30 août au 13 septembre 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0135 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 101, rue Auger, lot 1 707 673, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2021-327

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernoult, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-137 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 août 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment existant, situé sur le lot 1 707 673 du cadastre de Québec, correspondant au 101, rue Auger, une largeur combinée des cours latérales de 3,9 mètres, au lieu de 5 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente (30) minutes

prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Propositions

Gestion du territoire

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2021-0136 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'École de musique des Cascades de Beauport inc. relativement à une aide au loyer pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - [CU2021-051](#) (CT2555288)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente à intervenir entre *l'École de musique des Cascades de Beauport inc.* et la Ville de Québec relativement à une aide au loyer, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, selon les conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

Autre

CA5-2021-0137 Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil de l'Arrondissement de Beauport - [A5DA2021-007](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Melançon, il est résolu d'adopter le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil de l'Arrondissement de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2021-0138 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55137Hc et 55138Ha*, R.C.A.5V.Q. 291 (Avenue du Monument, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - [GT2021-251](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55137Hc et 55138Ha*, R.C.A.5V.Q. 291 (Avenue du Monument, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2021-0139 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55137Hc et 55138Ha*, R.C.A.5V.Q. 291 (Avenue du Monument, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - [GT2021-251](#)**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 55137Hc et 55138Ha, situées approximativement à l'est de l'avenue Drouin, au sud du chemin Royal, à l'ouest de l'avenue Yves-Montreuil et au nord du boulevard Sainte-Anne. La zone 55137Hc est agrandie à même une partie de la zone 55138Ha afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 55137Hc. En outre, dans la zone 55137Hc, la marge arrière est réduite à 3,5 mètres.

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 38 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement